



LIGNUM EXPERTISE

4 ALLEE DE L'OSMONDE
33510 ANDERNOS LES BAINS
Tel. : 07.49.78.68.10
Mail : contact.lignumexpertise@gmail.com

BON DE COMMANDE

IDENTIFICATION DE DEGATS SUR PHOTO

DEMANDEUR :

Nom – Prénom / Société :

Adresse :

Téléphone / Mail :

	Quantité	Prix unitaire HT
Identification de dégât sur photos : bois ou autre matériau dégradé, insecte xylophage, champignon lignivore <i>Une identification peut comporter plusieurs photos (voir conditions au verso)</i>		45,00 €
TOTAL HT		
<i>TVA non applicable, article 293B du CGI</i>		

Les photos sont transmises par mail accompagnées d'un commentaire précisant l'adresse du site, l'ouvrage concerné et son année de construction, et toute information jugée utile (cave humide, dégât des eaux récent, incendie, travaux de couverture en cours, travaux de rénovation, etc.).

Les photos peuvent être accompagnées d'une question particulière sur la nature du dégât :

**présence ou absence de termites,
présence ou absence de mэрule,
insectes à larves xylophages ou nidificateurs,
etc.**

Bon de commande à retourner avec le règlement du montant TOTAL HT à l'adresse suivante : LIGNUM EXPERTISE 4 allée de l'osmonde 33510 ANDERNOS LES BAINS	Signature précédée de la mention « bon pour accord » le / /
--	--

CONDITIONS GENERALES D'IDENTIFICATION

Prestation

La prestation « IDENTIFICATION DE DEGATS SUR PHOTO » consiste à identifier les traces d'agents de dégradations biologiques du bois et/ou les individus ou éléments fongiques présentés sur les photos transmises par le demandeur. Elle permet également de répondre à une question précise du demandeur sur la nature de la dégradation : présence/absence de termites, présence/absence de mэрule.

L'identification se base selon le cas sur :

- L'aspect, la forme, le diamètre des galeries et la présence de vermoulures, de copeaux, de déchets, de concrétions, de cadavres d'insectes ;
- La forme, les dimensions et l'aspect des vermoulures ;
- L'aspect, la coloration du bois et le type de pourriture.

Seuls les dégâts d'insectes xylophages (insectes à larves xylophages, insectes nidificateurs, termites) et champignons lignivores (champignons de pourriture) sont identifiés.

De même pour les individus, seuls les insectes xylophages (insectes à larves xylophages, insectes nidificateurs, termites) et champignons lignivores (champignons de pourriture) sont identifiés. Tout autre insecte ou champignon ne peut faire l'objet d'une identification, et le résultat de l'analyse conclura en ce sens.

PHOTOS

Les photos transmises doivent être de résolution suffisante pour pouvoir zoomer à minima X 3.

Plusieurs photos peuvent être envoyées pour permettre l'identification d'un dégât : photo vue élargie, photo vue rapprochée, photos des différentes faces du bois, photos des individus ou éléments fongiques présents sur la zone.

De même, plusieurs photos peuvent être envoyées pour permettre l'identification d'un insecte ou d'un champignon : vues sous différents angles, photos des différents individus (cas des termites notamment), photos des différents éléments fongiques apparents (fructifications, filaments). Les photos doivent permettre d'évaluer l'échelle des individus et des champignons.

Les photos doivent être accompagnées d'un commentaire précisant l'adresse du site, l'ouvrage concerné et son année de construction, et toute information jugée utile (cave humide, dégât des eaux récent, incendie, travaux de couverture en cours, travaux de rénovation, etc.).

Les photos peuvent être accompagnées d'une question précise du demandeur sur la nature du dégât, telle que la présence ou l'absence de termites, de mэрule, etc.

Référentiel normatif

Norme NF P 03-200 (mai 2016) : Agents de dégradation biologique du bois - constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages – modalités générales.

Limites

La prestation « IDENTIFICATION DE DEGATS SUR PHOTO » se limite à l'analyse visuelle des photos envoyées.

- Photos d'insectes : Les insectes à larves xylophages adultes sont identifiés par leur genre et espèce. Les larves sont identifiées par leur type, leur genre et éventuellement leur espèce si leur stade de développement et leurs caractéristiques le permettent.
- Photos de termites : les individus sont identifiés à minima par leur genre (termites souterrains - termites de bois sec). L'identification de l'espèce est possible pour les individus ailés de certaines espèces.
- Photos de champignons : les champignons sont identifiés par leur famille et éventuellement leur genre si les organes fongiques représentés le permettent. Lorsque l'analyse ne permet pas d'identifier le champignon, le résultat conclut à une suspicion d'identification (éléments fongiques susceptibles d'être de type mэрule par exemple).
- Photos de dégradations d'insectes : l'agent est identifié par son genre et éventuellement son espèce si les traces sont caractéristiques.
- Photos de dégradations de champignons : l'agent est identifié par son type de pourriture et éventuellement par son genre si les éléments fongiques et/ou dégradations sont caractéristiques.

Rapport

Le rapport d'« IDENTIFICATION DE DEGATS SUR PHOTO » indique pour chaque demande les caractéristiques apparentes sur les photos ayant permis l'identification et la conclusion de l'analyse dans les limites indiquées ci-dessus.

Si les photos ne présentent pas d'insectes xylophages (insectes à larves xylophages, nidificateurs, termites), le rapport conclura en l'absence d'agents de dégradations biologiques du bois.

Si les photos ne présentent pas de traces caractéristiques d'insectes xylophages ou de champignons lignivores, le rapport conclura en l'absence d'agents de dégradations biologiques du bois.

Les rapports sont conservés 1 an.